

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** IODO EP25

**Type(s) de produit:** TP03 - Hygiène vétérinaire

**Numéro de l'autorisation:** EU-0018497-0000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** EU-0018497-0001

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

IODO EP25
IODOGEL
PRO TI-N

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	PRODHYNET SA
	Adresse	11 avenue des châtelets 22440 PLOUFRAGAN France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	EU-0018497-0000 1-1	

<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	EU-0018497-0001
<b>Date de l'autorisation</b>	11/10/2018
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	30/09/2028

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	PRODHYNET SA
<b>Adresse du fabricant</b>	11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	PRODHYNET SA - 11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France

## 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1319 - Iode
<b>Nom du fabricant</b>	COSAYACH : SCM Cía. Cosayach Minera Negreiros, Rut. N°96.625.710-5
<b>Adresse du fabricant</b>	Terrenos de Elena S/N - Huara, Región de Tarapacá Chili
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Extrait de la mine à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros, S.C.M. Cosayach Soledad. Rafiné à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros. - Pozo Almonte Chili
<b>Substance active</b>	1319 - Iode
<b>Nom du fabricant</b>	ACF MINERA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	San martin 499 Iquique Chili
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Faena Lagunas KM. 1.722 Ruta A-5, Pozo Almonte Chili
<b>Substance active</b>	1319 - Iode
<b>Nom du fabricant</b>	SOCIEDAD QUIMICA y MINERA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Los Militaers 4290 SANTIAGO DE CHILE Chili
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Pedro de Valdivia (PV) Route B 180 Antofagasta Chili Nueva Victoria (NV) Route 5 North, Km 1925 Pozo Almonte Chili

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14-(à nombre pair)-hydroxy-alkyle		68439-50-9		2,697

## 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Use # 1.1 – Trempage manuel ou automatisé après la traite

#### Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bacteria  
Nom commun: bactérie  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: levures  
Nom commun: Levures  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Algae  
Nom commun: algues

	Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage après la traite
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage -  Désinfection des trayons par trempage manuel ou automatisé après la traite.  Récipient de trempage ou machine de trempage automatisée.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- vaches et bufflonnes (3 à 10 ml : 5 ml recommandé) - brebis (1,5 à 5 ml : 1,5 ml recommandé) - chèvres (2,5 à 6 ml : 2,5 ml recommandé) - 0 - Fréquence : 2 à 3 fois par jour
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	BIDON PEHD 5, 10, 22 L  FÛT PEHD 60, 120, 220 L  CONTENEUR PEHD 1000 L

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 1

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 1

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 1

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 1

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 1

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.  
Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.  
Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage avec le produit prêt à l'emploi.  
Après la traite, appliquer le produit par trempage manuel ou automatique sur les trayons de l'animal, sur toute la longueur du trayon.  
- vaches et bufflonnes (3 à 10 ml : 5 ml recommandé)  
- brebis (1,5 à 5 ml : 1,5 ml recommandé)  
- chèvres (2,5 à 6 ml : 2,5 ml recommandé)  
Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).  
Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.  
Répéter l'application, si nécessaire, après chaque traite.  
Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

Porter des lunettes de protection.  
S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

#### INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau.

- En cas de contact avec les yeux :

SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir un avis médical/consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels : elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important : Délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer. Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

A la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans dans emballage PEHD  
Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

## 6. Autres informations